Envoyé en préfecture le 24/10/2023

Recu en préfecture le 24/10/2023

Publié le



République Française Département du Loiret



Extrait du Registre des Délibérations de la Commune de Villemandeur séance du Mardi 17 Octobre 2023

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 17 Octobre 2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	25	

Vote
Aucun
Pour: 0
Contre: 0
Abstention: 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS-PREFECTURE DE MONTARGIS

Le: 24/10/2023

Publication du : 24/10/2023

L'an deux mil vingt-trois, le dix-sept Octobre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Villemandeur s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame SERRANO Denise, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 10/10/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 10/10/2023.

Présents: Mme SERRANO Denise, Maire, M. TOURATIER Claude, Mme GADAT-KULIGOWSKI Brigitte, M. COULON François, M. SIMON Patrice, M. DUPORT Jean-François, Mme DE MEDTS Michelle, M. LEMAIRE Jean-Claude, Mme CANGE Josiane, M. LINARD Alain, M. MICHELAT Jean-François, M. PRIGENT André, Mme BALOCHE Nicole, Mme BELLOT Elisabeth, Mme PASQUET Christine, Mme GANNAT Fanny, Mme SALIS Alexandra, M. DEPOND Jean-Michel, Mme CHARLET Audrey, M. MASSONNEAU Philippe, Mme MEUNIER Sylvie, M. PRIOU Éric, Mme DUCHESNE Adeline, Mme ADRIEN-CAMUS Catherine, M. LOMBARD Daniel

Excusés ayant donné procuration : Mme DOUCET Denise à Mme SERRANO Denise, Mme LECONTE Catherine à M. LEMAIRE Jean-Claude, M. GUIRAUD Laurent à M. PRIGENT André

Excusé: M. MAHÉ Bernard

A été nommé(e)secrétaire : Mme DE MEDTS Michelle

2023-060 - COMPTE RENDU DE LA DÉCISION PRISE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

 DÉCISION N° 2023-19: CONVENTION D'OCCUPATION PRÉCAIRE - Mme Nathalie GODOT

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2020052 du 04/07/2020 donnant diverses délégations au Maire pour faciliter la gestion des affaires courantes de la commune, notamment l'article 8 lui permettant de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 6 ans,

Considérant la demande de Mme Nathalie GODOT, pour louer un bureau au centre socio-culturel de Villemandeur, pour y exercer une activité d'infirmière, à compter du 1er septembre 2023,

En conséquence, Le Maire décide :

- De conventionner avec Mme Nathalie GODOT, pour lui louer à compter du 1er septembre 2023, un bureau au centre socio-culturel de Villemandeur, d'une superficie de 9 m², pour un montant mensuel de 180,00 € nets, pour y exercer une activité d'infirmière.
- Cette location prendra la forme d'une convention d'occupation précaire et révocable d'un an renouvelable par tacite reconduction, deux fois pour la même durée.

Envoyé en préfecture le 24/10/2023

Reçu en préfecture le 24/10/2023

Publié le



ID: 045-214503385-20231024-2023_060-DE

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme : En mairie, le 24/10/2023

Le Maire,

Denise SERRANO

Le Secrétaire de Séance,

Michelle DE MEDTS

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la date de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet://www.telerecours.fr